



Les masseurs-kinésithérapeutes, dans le souci de respecter les mesures gouvernementales de confinement ont, sur la recommandation des organisations professionnelles accepté de **fermer leurs cabinets de soins depuis le 17 mars**.

Il s'agit d'une grave décision, motivée par une situation exceptionnelle de pandémie et par le souhait de réduire au maximum les interactions sociales en limitant les sorties de nos patients hors de leurs domiciles.

Cette mesure de confinement a fait la preuve de son efficacité, les chiffres publiés en font foi.

Par l'observance de cette mesure, les masseurs-kinésithérapeutes démontrent leur sens des responsabilités et leur professionnalisme, ceci les mettant dans de **grandes difficultés économiques à court et moyen terme**.

En attendant la fin du confinement les masseurs-kinésithérapeutes restent joignables par téléphone et gardent le contact avec leurs patients.

Depuis le 17 Avril, l'autorisation de **pratiquer le télésoin dans les conditions précisées par un décret ministériel**, leur permet en plus d'entrer en communication visuelle avec certains de leurs patients, de les conseiller, les guider et les assister dans leurs exercices d'autorééducation, limitant ainsi la perte de chance et les risques de séquelles fonctionnelles.

### **Mais surtout, ils interviennent au domicile, suite aux recommandations de l'HAS :**

- Des patients nécessitant des soins vitaux ou urgents non reportables ;
- Des patients vulnérables pour lesquels l'arrêt des soins risquerait d'entraîner une aggravation majeure dont ceux :

-Nécessitant des soins post-chirurgicaux :

(notamment en oncologie, traumatologie, orthopédie...)

-Pour lesquels des décompensations fonctionnelles se sont installées après plusieurs semaines d'interruption de kinésithérapie depuis le 17 mars.

-En situation de handicap

-Les patients en HAD, en EHPAD et en soins palliatifs sur demande expresse du médecin traitant et/ou du médecin coordonnateur.

Par ailleurs les masseurs-kinésithérapeutes poursuivent les soins dans les établissements de santé publics ou privés conformément aux consignes en vigueur.

Pour réaliser ces soins à domicile **les masseurs-kinésithérapeutes mettent tout en œuvre pour assurer le respect des mesures-barrières destinées à éviter toute contamination**. Comme tous les soignants ils sont formés au respect des règles d'hygiène et à leur application stricte pour garantir la

sécurité de leurs patients. Pour leurs visites à domicile ils utilisent des masques chirurgicaux ou FFP2 selon le cas, des gants, surblouses et surchaussures quand c'est nécessaire.

**En prévision de la reprise de l'activité en cabinet au début du déconfinement, les masseurs-kinésithérapeutes montreront le même professionnalisme et leur souci de protection de leurs patients dans l'élaboration de protocoles de respect des règles d'hygiène, d'asepsie et d'organisations de leurs locaux de travail.** Ainsi, leur cabinet sera fin prêt à recevoir leurs patients dès qu'ils en auront la possibilité, suivant les directives gouvernementales.

Le public doit être informé que notre profession connaît parfaitement les règles de protection et s'y conforme rigoureusement. Les organisations professionnelles des masseurs-kinésithérapeutes du Tarn tiennent à assurer leurs patients que leur sécurité et leur santé sont plus que jamais nos priorités absolues.

### **Les organisations professionnelles des masseurs-kinésithérapeutes du Tarn**

**FFMKR 81**

Coralie CAPDEVILA



**CDOMK 81**

Jean-Marie TINCHANT

